

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1510

20 juillet 2007

SOMMAIRE

Accurate Software S.A.	72457	Daytona International S.à r.l.	72443
Aktia Fund Management S.A.	72480	Dexia Equities L	72447
Almirante International S.à r.l.	72442	Ferrania Lux. S.à.r.l.	72434
Aurora International S.à r.l.	72442	Financière du Palais S.A.	72478
BAGO HOLDING Société Anonyme	72442	Foam Investments II S.à r.l.	72453
Brentwood International S.à r.l.	72443	Fortis Private Real Estate Services S.A. ..	72461
Cassiopea S.A.	72453	Hede Development S.A.	72465
CEREP II Investment Seven S.à r.l.	72461	IFP Invest	72443
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	72459	Indianapolis International S.à r.l.	72436
CEREP Investment E S.à r.l.	72459	I & T Lux S.à r.l.	72459
CEREP Investment Fastighets S.à r.l.	72461	Jupiter International S.à r.l.	72436
CEREP Investment Linden S.à r.l.	72459	Likipi Holding S.A.	72457
CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l.	72461	Logica S.A.	72448
CEREP Investment R S.à r.l.	72459	Navidad Investments S.A.	72444
CEREP Investment Y S.à r.l.	72461	President B	72453
Chamsin Investments, S.à r.l.	72461	Sinepro G.m.b.H.	72444
Checkfree Solutions S.A.	72457	Sipp Holding S.A.	72434
Communebonum S.à.r.l.	72461	Takeoff Luxco 1 Sàrl	72468
Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois S.A.	72447	Tandem Marketing Partners S.à r.l.	72436
Darwin International S.à r.l.	72480	TKK	72465
		Welfab Investments S.A.	72457

Sipp Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.540.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 février 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C n°422 du 14 juin 2000.

Statuts modifiés pour la dernière fois, par le même notaire, le 31 juillet 2006, publiés au Mémorial Recueil Spécial C n° 1913 du 11 octobre 2006.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 mai 2007 que, suite au décès de Mademoiselle Elisabeth Antona survenu en date du 10 décembre 2006, Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Elisabeth Antona. Monsieur Didier Kirsch terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007068709/687/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Ferrania Lux. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 69.684.

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée FERRANIA LUX Sàrl, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 69 684, constituée suivant acte reçu le 26 avril 1999 par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 539 du 14 juillet 1999.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 815 du 3 novembre 1999.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 233 (deux cent trente-trois) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des membres du Conseil de gérance et nomination de trois nouveaux gérants;
2. Démission du Commissaire aux comptes;
3. Transfert du siège social, statutaire et administratif du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, et adoption par la société de la nationalité panaméenne;
4. Décision de la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité;
5. Changement de la dénomination sociale de la Société de FERRANIA LUX S.à.r.l. en FERRANIA INC.;

6. Désignation de Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désignation de l'étude d'avocats ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama;

7. Radiation de la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg;

8. Divers.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social vers Panama, République de Panama de sorte que la société adoptera la nationalité panaméenne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Nicole Thommes, de Messieurs Marc Koeune, Michael Zianveni et Jean-Yves Nicolas de leurs fonctions de membres du Conseil de gérance de la société, décide de réduire le nombre des membres du Conseil de Gérance à trois, et de nommer en remplacement:

- Monsieur Edgardo Eloy Diaz, né le 11 février 1954 à Los Santos, République de Panama, demeurant à Calle Circunvalacion B, Cerro Viento, Panama, République de Panama

- Monsieur Fernando A. Gil, né le 6 mars 1982 à Panama, République de Panama, demeurant à Calle 12 de Octubre y Avenida Mejico, Edificio Costa Marina, Apt 4D, Panama, République de Panama

- Madame Maria Vallarino A., née le 16 juin 1960 à Panama, République de Panama, demeurant à Calle 44 Bella Vista, Edificio Vallado n ° 12, Panama, République de Panama

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société CeDerLux-Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, ainsi que l'ensemble du passif et de l'actif de la société.

L'assemblée prend acte que ce transfert confère à la société la nationalité panaméenne et lui fait perdre la nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de FERRANIA LUX S.à.r.l. en FERRANIA INC.

Sixième résolution

L'assemblée désigne Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil prénommés comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désigne l'étude d'avocats ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama.

Septième résolution

L'assemblée décide de radier la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de commerce de la République de Panama.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 10 mai 2007. Relation: EAC/2007/4861. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007069696/272/86.

(070073583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Indianapolis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.499.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068710/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Jupiter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.498.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068711/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Tandem Marketing Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 128.517.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TANDEM PARTNERS S.à r.l., a limited liability company established under the laws of the Luxembourg and having its registered office in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, R.C.S. Luxembourg section B number 115.074,

hereby duly represented by its sole manager Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, with professional address in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

This appearing party intends to incorporate a limited liability company «unipersonnelle» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), of which he has established the Articles of Incorporation as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a limited liability company «unipersonnelle» (société à responsabilité limitée unipersonnelle) which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the «unipersonnelle» status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to provide professional marketing services to companies belonging to its group or to third parties, as well as any commercial, industrial, financial or other activity directly or indirectly in connection with this scope of activity, or that could facilitate its realisation perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of TANDEM MARKETING PARTNERS S.à r.l.

Art. 4. The Company has its registered Office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of its sole member or in case of plurality of members by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is formed for an undetermined period.

Title II. Capital - Corporate units

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each corporate unit confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

Art. 7. Corporate units may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the corporate units are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three-quarters of the capital. In the same way the corporate units shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of corporate units representing at least three quarters of the rights owned by the survivors. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may acquire corporate units in its own capital provided that the Company has sufficient freely distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of members.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signatures of two managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of the section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the meeting of members.

Resolutions at members' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of members representing more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of members owning at least three-quarters of the Company's corporate capital.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from January 1st of each year to December 31st of the following year.

Art. 11. Each year, as of December 31st, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one-tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve. The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis;
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward;
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the corporate units they hold.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Title VII. General provision

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

Subscription and payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company TANDEM PARTNERS S.a.r.l., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and two hundred Euro.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The manager of the Company, for an unlimited period, is:

Mr Colm Smith, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, with professional address at L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

The Company will be bound by the individual signature of its sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TANDEM PARTNERS S.a.r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle établie sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115074,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Mande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet rendre des services professionnels à des sociétés appartenant à son groupe ou à des tiers et notamment des services en matière de marketing d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de TANDEM MARKETING PARTNERS S.à r.l..

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique de même que leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, néanmoins, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transférées soit aux héritiers réservataires soit à l'époux survivant.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée des associés.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 11. Chaque année, au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société seront transférés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle;
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus;
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société TANDEM PARTNERS S.a.r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Colm Smith, expert-comptable, né à Dublin (Mande), le 16 novembre 1974, ayant son adresse professionnelle au L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Smith, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007, Relation GRE/2007/2441. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068769/231/284.

(070074939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Almirante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.431.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2007068712/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Aurora International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.460.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2007068714/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

BAGO HOLDING Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 40.897.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069265/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03612. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Brentwood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.461.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068715/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Daytona International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.484.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,
et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,
pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068716/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

IFP Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.483.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069267/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03616. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Sinepro G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 126.505.

Im Jahre zweitausendund sieben, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Die Aktiengesellschaft INTERMEDICAL HOLDING, Société Anonyme, mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 40.625.

2) Herr Gernot Kos, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund von 2 ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SINEPRO G.m.b.H., mit Sitz in L-5612 Bad Mondorf, 56, avenue François Clement, noch nicht eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. März 2007, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SINEPRO G.m.b.H. zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einziger Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-5612 Bad Mondorf, 56, avenue François Clement, nach L-5440 Remerschen, 126, route du Vin, zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 5. (erster Absatz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2007. Relation: GRE/2007/2149. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068789/231/42.

(070074917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company NAVIDAD INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 106.218, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 15, 2005, published in the Mémorial C number 597 of June 21, 2005, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed received by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on April 28, 2005, published in the Mémorial C number 975 of October 3, 2005.

The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Director and one (1) B Director, or by the sole signature of the sole managing director or, in case of more than one (1) managing director, the joint signature of any two (2) managing directors, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 16 hereafter.»

2. Amendment of article 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.»

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.»

3. Resignation of Mr Neill Anthony Gordon Treasure as B director and discharge for the performance of his mandate.

4. Decrease of the number of directors from four to three.

5. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 15.** The company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) A Director and one (1) B Director, or by the sole signature of the sole managing director or, in case of more than one (1) managing director, the joint signature of any two (2) managing directors, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 16 hereafter.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 16 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 16.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.»

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.»

Third resolution

Discharge is given to the resigning B director, Mr Neill Anthony Gordon Treasure, for the performance of his mandate.

Fourth resolution

The number of directors is decreased from four to three.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVIDAD INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106218, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial C numéro 597 du 21 juin 2005, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 975 du 3 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B, ou par la seule signature de l'administrateur délégué ou, en cas de pluralité d'administrateurs délégués, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs délégués, excepté en cas de décisions spéciales concernant la signature autorisée dans le cadre de la délégation d'un pouvoir spécial de signature ou d'une procuration donnée par le conseil d'administration conformément à l'article 16 ci-après.»

2. Modification de l'article 16 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.»

3. Démission de Monsieur Neill Anthony Gordon Treasure de ses fonctions d'administrateur B et décharge pour l'exercice de son mandat.

4. Réduction du nombre d'administrateurs de quatre à trois.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Administrateur A et d'un (1) Administrateur B, ou par la seule signature de l'administrateur délégué ou, en cas de pluralité

d'administrateurs délégués, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs délégués, excepté en cas de décisions spéciales concernant la signature autorisée dans le cadre de la délégation d'un pouvoir spécial de signature ou d'une procuration donnée par le conseil d'administration conformément à l'article 16 ci-après.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.»

Troisième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur B démissionnaire, Monsieur Neill Anthony Gordon Treasure, pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Le nombre d'administrateurs est réduit de quatre à trois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Marx, R. Rozanski, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 avril 2007, Relation GRE/2007/1589. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068793/231/154.

(070074683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 8 mai 2007.

M. Weinandy

Notaire

Référence de publication: 2007068982/238/12.

(070074680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007068984/242/12.

(070074692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Logica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.518.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Luigi Filippo Radice Fossati, born in Milan (Italy) on November 1st, 1961, residing at Via G. Leopardi 31, I-20123 Milan (Italy);

2.- Ms Laura Pecci, born in Florence (Italy) on July 9th' 1963, residing at Via G. Leopardi 31, I-20123 Milan (Italy);

3.- The company B&B COSTRUZIONI SPA, having its registered office at Via Brodolini 10/H, I-20049 Concorezzo - Milano (Italy), registered with the Trade Register of Milano under number 1529384,

The three appearers are here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing in L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have decided to form among themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation.

Art. 1. There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of LOGICA S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad.

Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 2. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand-Duchy as well as in foreign countries.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million euros (1,000,000.- EUR), divided into one million (1,000,000) shares of one euro (1.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors meeting together, have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors is composed by two categories of directors, respectively called «category A directors» and «category B directors».

The board of directors may validly deliberate if a quorum of directors is present or represented at such board meeting.

A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the corporation's directors is present or represented and with at least the presence or representation of one director of each category.

Decisions taken by the board of directors shall require the vote of the majority of the directors present or represented, with at least the favorable vote of one director of each category.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

All acts binding the company must be signed by the joint signature of one category A director and by one category B director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they may be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held at the registered office, or such other place as indicated in the convening notice on the third Wednesday of June of each year at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote, subject to the restrictions imposed by law.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends and in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide otherwise.

Special dispositions

1.- The first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

2.- The first annual general meeting will be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above- named parties have subscribed the shares as follows:

1.- Mr Luigi Filippo Radice Fossati, prenamed, five hundred thousand shares	500,000
2.- Ms Laura Pecci, prenamed, eighty thousand shares	80,000
3.- The company B&B COSTRUZIONI SPA, prenamed, four hundred and twenty thousand shares	420,000
Total: one million shares;	1,000,000

All these shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the sum of two hundred fifty thousand euros (250,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at thirteen thousand five hundred euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following are appointed as directors:

Category A director:

- Mr Luigi Filippo Radice Fossati, born in Milan (Italy) on the 1st of 1961, residing in I-20123 Milan, Via G. Leopardi 31, (Italy);

Category B directors:

- Mr Olivier Liegeois, Bachelier en Comptabilité, born in Bastogne (Belgium), on the 27 of October 1976, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born at Ixelles (Belgium), on the 4 of November 1963, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

- 3.- Has been appointed as auditor:

The limited liability company BF CONSULTING S.à.r.l, having its registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B number 125.757.

4.- The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

- 5.- The head office of the company shall be fixed in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Luigi Filippo Radice Fossati, né à Milan (Italie) le 1^{er} novembre 1961, demeurant à Via G. Leopardi 31, I-20123 Milan (Italie);

2.- Mademoiselle Laura Pecci, née à Florence (Italie) le 9 juillet 1963, demeurant à Via G. Leopardi 31, I-20123 Milan (Italie);

3.- La société B&B COSTRUZIONI SPA, ayant son siège social à Via Brodolini, 10/H, I-20049 Concorezzo - Milan (Italie), inscrite au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 1529384,

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOGICA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en un million (1.000.000) d'actions de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration sera composé de deux catégories d'administrateurs, nommés respectivement «administrateurs de catégorie A» et «administrateurs de catégorie B».

Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessiteront le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Luigi Filippo Radice Fossati, prénommé, cinq cent mille actions	500.000
2.- Mademoiselle Laura Pecci, prénommée, quatre vingt mille actions	80.000
3.- La société B&B COSTRUZIONI SPA, prénommée, quatre cent vingt mille actions	<u>420.000</u>
Total: un million d'actions	1.000.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de treize mille cinq cents euro.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Administrateur de catégorie A:

Monsieur Luigi Filippo Radice Fossati, né à Milan (Italie) le 1^{er} novembre 1961, demeurant à Via G. Leopardi 31, I-20123 Milan (Italie);

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Olivier Liegeois, Bachelier en Comptabilité, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider;

- Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée BF CONSULTING S.à.r.l, ayant son siège social L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 125.757.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juin 2007, Relation GRE/2007/2453. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007068767/231/266.

(070074941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46768 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007068976/211/11.

(070074747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Cassiopea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47100 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007068980/211/11.

(070074665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

President B, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.835.

Im Jahr zweitausendsieben, den einunddreißigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Jean-Paul Hencks, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der PRESIDENT B («Die Gesellschaft»), eine société anonyme, mit Sitz in 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, gegründet aufgrund einer Gründungsakte des Notars Maître Léon Thomas Metzler am 21. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 553 vom 16. März 2006, bestehend nach den Gesetzen von Luxemburg und im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 112.835 eingetragen.

Die Hauptversammlung wird um 14 Uhr mit Herrn Holger Holle, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

als Vorsitzendem eröffnet, der als Sekretär Frau Marie-Paule Kohn-Thibo, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt, und als Stimmzähler Herr Frank Ferron, beruflich wohnhaft in Luxemburg, ernannt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

Tagesordnung:

1. Ernennung von Herrn Löblein, Herrn von Plehn, Herrn Schwarzer, Herrn Weinbrenner und Herrn Dr. Zöll zu Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft und Entlastung der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder

2. Verlegung des Gesellschaftssitzes

3. Änderung des Gesellschaftsvertrags:

Neufassung des Gesellschaftsvertrags in deutscher Sprache und Anpassung des Gesellschaftszwecks mit folgendem Inhalt:

«Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building».

- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.
- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten.

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.»

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtsinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtsinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf sämtliche Einberufungsvoraussetzungen verzichtet haben; somit ist die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet und kann wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen.

Dann fasste die Hauptversammlung nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Rücktritt von

- Herrn Stéphan Sonnevile;
- Herrn Albert de Pauw;
- Herrn Olivier Ralet;
- Herrn Laurent Collier;

von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft und von

- Herrn Stéphan Sonnevile;
- Herrn Albert de Pauw;

von ihrem Mandat als für das Tagesgeschäft abgeordnete Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft anzunehmen und ihnen bezüglich der Erfüllung des Mandats Entlastung zu erteilen.

Die Hauptversammlung beschließt, die folgenden Personen zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats der Gesellschaft zu ernennen, bis zum Jahre 2013:

- Herrn Frank Georg Löblein, Angestellter, geboren am 20. Dezember 1965 in Wiesbaden, wohnhaft Hildegardisstrasse 2, 65343 Eltville am Rhein, Deutschland;
- Herrn Bernhard Johannes von Plehn, Angestellter, geboren am 29. Januar 1971 in Bad Dürkheim, wohnhaft Auf der Bitz 8, 55270 Ober-Olm, Deutschland;
- Herrn Ralf Schwarzer, Angestellter, geboren am 6. Mai 1966 in Kusel/Rheinland-Pfalz, wohnhaft Franz-Marc-Strasse 40, 55543 Bad Kreuznach, Deutschland;
- Herrn Martin Weinbrenner, Angestellter, geboren am 22. November 1965 in Wiesbaden, wohnhaft Salheck 9, 35781 Weilburg-Kubach, Deutschland;
- Herrn Dr. Bodo Karl Walter Zöll, Angestellter, geboren am 12. Oktober 1953 in Lambrecht, wohnhaft Fabriciusring 10, 61352 Bad Homburg v. d. Höhe, Deutschland.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz an folgende Adresse zu verlegen: L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, die Sprache des Gesellschaftsvertrags von französischer Sprache in deutsche Sprache zu ändern und den Gesellschaftszweck im Gesellschaftsvertrag anzupassen und demzufolge Artikel 4 des Gesellschaftsvertrags mit folgendem Inhalt neu zu fassen:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building».
- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.
- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten.

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.»

Als Konsequenz der oben beschlossenen Sprachänderung beschließt die Hauptversammlung weiterhin, den Gesellschaftsvertrag mit folgendem Inhalt neu zu fassen:

«Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Es besteht zwischen den Zeichnern sowie allen zukünftigen Aktieninhabern eine Aktiengesellschaft, die die Bezeichnung PRESIDENT B führt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts in Bezug auf die Vertragskündigung, falls der Sitz der Gesellschaft durch einen Vertrag mit Dritten festgelegt ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort in der Gemeinde, in der der Sitz sich befindet, verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur die Gesellschaft nach Ansicht des Verwaltungsrates in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz eingeschränkt oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder falls eine solche Einschränkung oder Behinderung unmittelbar bevorsteht, kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt nicht die Nationalität der Gesellschaft, die weiterhin eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Eine Übertragung des Sitzes wird den Dritten durch eines der ausführenden Organe der Gesellschaft, das die Gesellschaft im Hinblick auf alltägliche Verwaltungsaufgaben verpflichten kann, mitgeteilt.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgelegt.

Art. 4. Die Gesellschaft verfolgt den folgenden Gesellschaftszweck:

- Direkter Erwerb sowie die Vermietung und die Verwaltung einer Immobilie, gelegen 37, avenue John F. Kennedy in Luxemburg, bekannt unter dem Namen «President Building»

- Erwerb von Gegenständen, die zur Bewirtschaftung der genannten Immobilie der Gesellschaft erforderlich sind.

- Sowie sonstige mit der Verwaltung der genannten Immobilie der Gesellschaft unmittelbar verbundene Tätigkeiten.

Es wird ausdrücklich festgehalten, dass die Gesellschaft keine Sicherheiten oder Garantien geben kann. Diese Beschränkung gilt nicht für Sicherheiten oder Garantien, die von der Gesellschaft im Zusammenhang mit Darlehensverträgen gegenüber finanzierenden Banken eingeräumt werden.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien ohne Angabe des Nominalwertes.

Die Aktien der Gesellschaft sind je nach Wahl der Aktionäre Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen und deren Mandat sechs Jahre nicht überschreiten darf. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt und können jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung aus ihren Funktionen entlassen werden.

Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds, das von der Hauptversammlung ernannt wurde, frei, so sind die übrigen Verwaltungsratsmitglieder befugt, diese Stelle vorübergehend zu besetzen. In diesem Fall nimmt die Hauptversammlung bei ihrer nächsten Versammlung die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden. Falls der Vorsitzende verhindert ist, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied, das von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern zu diesem Zweck ernannt wird, ersetzt.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder auf Anfrage zweier Verwaltungsratsmitglieder zusammen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Verwaltungsratsmitglieder sich gegenseitig vertreten können.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den auf der Tagesordnung stehenden Punkten per Brief, Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail abgeben, wobei die vier letzten Möglichkeiten schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlicher Beschluss, dem alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und der von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet wird, hat die gleiche Wirkung wie Entscheidungen, die bei Versammlungen des Verwaltungsrates getroffen werden.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit der absoluten Mehrheit der Stimmberechtigten gefasst. Im Falle einer Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den bei der Versammlung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Die beglaubigten Kopien oder Auszüge der Protokolle werden von einem Verwaltungsratsmitglied oder von einem Bevollmächtigten unterzeichnet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft vollständig oder teilweise an Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte, die keine Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, übertragen. Die Übertragung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglied(er) muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft entweder durch die Einzelunterschrift des Beauftragten des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Art. 13. Die Gesellschaft wird von einem Rechnungsprüfer beaufsichtigt, der von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt wird, die auch seine Vergütung festlegt. Die Dauer des Mandats des Rechnungsprüfers wird von der Hauptversammlung festgelegt. Sie darf jedoch nicht sechs Jahre überschreiten.

Hauptversammlung

Art. 14. Die Hauptversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnisse im Bereich der sozialen Angelegenheiten der Gesellschaft. Die Einberufungsschreiben werden in der gesetzlich vorgesehenen Form verfasst und gemäß den gesetzlich vorgesehenen Fristen verschickt.

Art. 15. Die jährliche Hauptversammlung trifft in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, an dem in den Einberufungsschreiben genannten Ort, am dritten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 10.30 Uhr zusammen.

Fällt das Datum der Versammlung auf einen Feiertag, so findet die Versammlung am nächsten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 16. Eine außerordentliche Hauptversammlung kann durch den Verwaltungsrat oder durch den oder die Rechnungsprüfer einberufen werden. Sie muss auf schriftliche Anfrage von Aktionären, die ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Art. 17. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Geschäftsjahr - Verteilung der Gewinne

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt die Jahresabschlüsse gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Der Verwaltungsrat legt dem Rechnungsprüfer mindestens einen Monat vor der ordentlichen Hauptversammlung die Jahresabschlüsse und einen Bericht über die Tätigkeiten der Gesellschaft vor.

Art. 19. Der Überschuss der Bilanz, abzüglich der Kosten und Schuldentilgung, stellt den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Jährlich werden mindestens fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals betragen.

Der restliche Betrag steht der Hauptversammlung der Aktionäre zur Verfügung.

Die Gesellschaft kann unter Berücksichtigung der geltenden Regeln Abschlagsdividenden ausschütten.

Die Hauptversammlung kann beschließen, dass die Gewinne und die zur Verteilung zur Verfügung stehenden Reserven zur Abschreibung des Kapitals verwendet werden, ohne dass das ausgedrückte Kapital gesenkt wird.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung, der wie bei einer Satzungsänderung zu fassen ist, aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Liquidatoren werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, die auch die Befugnisse der Liquidatoren festlegt.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für sämtliche Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Holle, M.-P. Thibo, F. Ferron, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, Relation: LAC/2007/11136. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 7. Juni 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007069703/216/194.

(070074186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Accurate Software S.A.).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 3, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 81.879.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47024 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007068995/211/12.

(070074755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Likiipi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 72.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juin 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007068997/202/12.

(070075035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Welfab Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.341.

DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of GILMANS LLC, having its registered office at 7, Gertrudes Street, LV-1010 Riga, republic of Latvia.

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme WELFAB INVESTMENTS S.A., having its head office at 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 97341, has been incorporated by deed enacted on November 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 5 of January 3, 2004 and that its Articles of Incorporation have been amended by deed enacted on the 25th February 2004, published in the Mémorial C number 468 of the 4th of May, 2004.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme WELFAB INVESTMENTS S.A. amounts currently to Euro 2,000,000.- (two million Euro), divided into 20,000 (twenty thousand) nominative shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of WELFAB INVESTMENTS S.A.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of SICRIS S.A. in Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de acting as a special proxy of GILMANS LLC, ayant son siège au 7, Gertrudes Street, LV-1010 Riga, République de Lettonie.

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme WELFAB INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97341, a été constituée suivant acte reçu le 28 novembre 2003 publié au Mémorial C numéro 5 du 3 janvier 2004 et que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 25 février 2004, publié au Mémorial C numéro 468 du 4 mai 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme WELFAB INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros), divisé en 20.000 (vingt mille) actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société WELFAB INVESTMENTS S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de SICRIS SA à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2006, vol. 440, fol. 15, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069688/242/84.

(070073611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**CEREP Investment Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment E S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.992.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47384 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007068998/211/12.

(070074711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment R S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007069000/211/12.

(070074716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

I & T Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.250.

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée I&T LUX Sàrl, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B numéro 74 250, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2000 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 365 du 225 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Maître Karine Mastinu, avocat, demeurante Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 13 (treize) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social étant présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission des membres du Conseil de gérance et nomination de trois nouveaux gérants;
2. Démission du Commissaire aux comptes;

3. Transfert du siège social, statutaire et administratif du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, et adoption par la société de la nationalité panaméenne;

4. Décision de la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité;

5. Changement de la dénomination sociale de la Société de I & T LUXS.à.r.l. en I & T INC;

6. Désignation de Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désignation de l'étude d'avocats «Aleman, Cordero, Galindo & Lee» pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama;

7. Radiation de la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg;

8. Divers.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social vers Panama, République de Panama de sorte que la société adoptera la nationalité panaméenne.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Nicole Thommes, de Messieurs Marc Koeune, Michael Zianveni et Jean-Yves Nicolas de leurs fonctions de membres du Conseil de gérance de la société, décide de réduire le nombre des membres du Conseil de Gérance à trois, et de nommer en remplacement:

- Monsieur Edgardo Eloy Diaz, né le 11 février 1954 à Los Santos, République de Panama, demeurant à Calle Circunvalacion B, Cerro Viento, Panama, République de Panama

- Monsieur Fernando A. Gil, né le 6 mars 1982 à Panama, République de Panama, demeurant à Calle 12 de Octubre y Avenida Mejico, Edificio Costa Marina, Apt 4D, Panama, République de Panama

- Madame Maria Vallarino A., née le 16 juin 1960 à Panama, République de Panama, demeurant à Calle 44 Bella Vista, Edificio Vallado n° 12, Panama, République de Panama.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société CeDerLux-Services S.à.r.l., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Panama, République de Panama, ainsi que l'ensemble du passif et de l'actif de la société.

L'assemblée prend acte que ce transfert confère à la société la nationalité panaméenne et lui fait perdre la nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la continuation de la personnalité morale de la société suite à ce changement de nationalité.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de I & T LUX S.à.r.l. en I & T IN.

Sixième résolution

L'assemblée désigne Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil prénommés comme mandataires spéciaux pour adopter, chacun seul, les Statuts conformément à la loi panaméenne, et désigne l'étude d'avocats «Aleman, Cordero, Galindo & Lee», East 53rd Street, Marbella, Panama, République de Panama pour procéder à toutes les formalités légales résultant du présent transfert au Panama.

Septième résolution

L'assemblée décide de radier la société du Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de commerce de la République de Panama.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 10 mai 2007. Relation: EAC/2007/4860. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007069697/272/84.

(070073575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

**CEREP Investment Parc de Seine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP Investment Y S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.380.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47387 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007069001/211/12.

(070074725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**CEREP Investment Fastighets S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP II Investment Seven S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.278.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47388 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007069003/211/12.

(070074729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Communebonum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.568.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2007069273/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03491B. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Fortis Private Real Estate Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Chamsin Investments, S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.297.

L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., (anciennement dénommée MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. - en abrégé MPI LUX S.A.) avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

représentée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 janvier 2006.

La procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CHAMSIN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111.297, constituée suivant acte reçu le 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 28 janvier 2006 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.

3.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

4.- Nomination des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société anonyme.

5.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

III.- L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique la société FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Benoît Lejeune, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant.

Le souscripteur a libéré les cent quatre-vingt-cinq (185) parts sociales nouvelles par versement en numéraire de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la susdite société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A. avec siège social au 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg, représenté par Monsieur Luc Braun, Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«Sur base de nos diligences et à condition d'une augmentation de capital par versement en espèces d'un montant de EUR 18.500,- préalable à la transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

En rapport avec la prédite augmentation de capital suivie de la transformation de la forme juridique de la société en société anonyme les associés confèrent tous pouvoirs aux membres du conseil d'administration nommés ci-après, pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des trois cent dix (310) parts sociales contre le même nombre d'actions nouvelles et à l'annulation des parts sociales anciennes.

Troisième résolution

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la société en FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.»

Quatrième résolution

L'associé décide de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'associé décidé de fixer le nombre des administrateurs de la société anonyme à trois.

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012:

a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B N ° 34.766, une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Fell demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

b) MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B N ° 51.100, une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Fell demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B N ° 64.474, une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Fell demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sixième résolution

L'associé décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes comme requis par la loi sur la société anonyme et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C.S. Luxembourg B N ° 34.813, une société avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Septième résolution

L'associé décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société anonyme régie par les présents statuts est dénommée FORTIS PRIVATE REAL ESTATE SERVICES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'accomplir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières directement liées à la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toutes activités sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société devra être considérée selon les dispositions applicables comme une «Société de Participations Financières».

La Société pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Lejeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 66, case 3. — Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007070289/242/178.

(070075476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Hede Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007069275/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03496. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

TKK, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.628.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of April.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of TTK (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 125.628, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 5 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were not yet amended.

The meeting is opened at 1.30 p.m., with Ms Flora Gibert, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Ms Caroline Streiff, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred five euro (EUR 125,905.-) in order to increase it from its current amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) up to one hundred ninety-five thousand nine hundred five euro (EUR 195,905.-) through the issue of one hundred twenty-five thousand nine hundred five (125,905) Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by an amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred five euro (EUR 125,905.-) in order to increase it from its current amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) up

to one hundred ninety-five thousand nine hundred five euro (EUR 195,905.-) through the issue of one hundred twenty-five thousand nine hundred five (125,905) Ordinary Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The one hundred twenty-five thousand nine hundred five (125,905) Ordinary Shares have been entirely subscribed by TKK HOLDINGS LLC, a Limited Liability Company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1209, Orange street, city of Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A registered with Companies House, and paid up in cash by the subscriber so that the total amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred five euro (EUR 125,905.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorized to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The non-subscribing shareholder expressly waives its preferential subscription right in connection with the present capital increase.

The total contribution of one hundred twenty-five thousand nine hundred five euro (EUR 125,905.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company has a share capital of one hundred ninety-five thousand nine hundred five euro (EUR 195,905.-) consisting of one hundred ninety-five thousand nine hundred four (195,904) ordinary shares (the «Ordinary Shares») with a par value of one euro (EUR 1.-) each and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro (EUR 1.-).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) consisting of five hundred million (500,000,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the sole manager is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as he shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions TKK (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 125.628, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Mlle Flora Gibert, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Caroline Streiff, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq euros (EUR 125.905,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinq euros (EUR 195.905,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq (125.905) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq euros (EUR 125.905,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinq euros (EUR 195.905,-) par l'émission de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq (125.905) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les cent vingt-cinq mille neuf cent cinq (125.905) Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites par TKK HOLDINGS LLC, une Limited Liability Company soumise au droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange street, city of Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, U.S.A, enregistré auprès de Companies House, et payées en espèces par le souscripteur, de sorte que le montant total de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq euros (EUR 125.905,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte du souscripteur.

L'actionnaire non-souscripteur renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de cent vingt-cinq mille neuf cent cinq euros (EUR 125.905,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit représenté par cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent cinq (195.905) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et par une (1) action de Commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital autorisé est fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-) représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le gérant unique est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, C. Streiff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007. Relation: LAC/2007/5141. — Reçu 1.259,05 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070258/211/148.

(070075434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

In the year two thousand and six, on the eighth of December,
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of TAKEOFF LUXCO 1 S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 114.541, incorporated by deed of M^e Paul Bettingen notary on the 31st day of January 2006, and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 May 2006, number 982, page 47092.

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list.

II. As it appears from the attendance list, that the 500 (five hundred) shares representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies. The list and the proxies, signed ne varietur, shall remain here annexed to be registered with the minutes. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To convert the 500 (five hundred) existing shares into 500 (five hundred) B Ordinary Shares, having the rights and obligations set out in the Articles, and having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each;

2. To acknowledge that a contribution of EUR 12.45 (twelve Euros and forty five Cents) per share shall be paid by the existing shareholders, as follows:

Shareholder	Payement (EUR)
ISTITHMAR PJSC	1,867.50
DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE	1,867.50
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	2,490.00

3. To increase the Company's share capital by an amount of EUR 237,975.- (two hundred and thirty seven thousand nine hundred and seventy-five Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 250,475.- (two hundred and fifty thousand four hundred and seventy- five Euros) by issuing 435 (four hundred and thirty-five) A ordinary shares (the «A Ordinary Shares»), 8,616 (eight thousand six hundred and sixteen) B ordinary shares (the «B Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) C ordinary shares (the «C Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) D ordinary shares (the «D Ordinary Shares») and 156 (one hundred and fifty-six) E ordinary shares (the «E Ordinary Shares») with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the rights and obligations as set out in the Articles by contribution of a convertible interest free loan agreement entered into between the Company and the Lenders on 28 November 2006 and plus a share premium of EUR 12.45 (twelve Euros and forty-five Cents) per share.

4. To acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Shareholder	A Ordinary Shares	B Ordinary Shares	C Ordinary Shares	D Ordinary Shares	E Ordinary Shares	Total Shares
Hans Lerch	100	30	0	0	0	130
Richard Steiblin	50	11	0	0	0	61
Mike Humphreys	50	8	78	78	78	292
Declan O' Shea	50	8	78	78	78	292
Georg Radon	25	10	0	0	0	35
Marcel Schmocker	25	4	0	0	0	29
Alex Kugler	15	10	0	0	0	25
Gerry Timoney	50	8	0	0	0	58
Josef Stoll	10	2	0	0	0	12

72469

Hubert Morawski	10	3	0	0	0	13
Stephanie Kennett	25	8	0	0	0	33
Nico Issenmann	25	8	0	0	0	33
ISTITHMAR PJSC	0	2,702	0	0	0	0
DUBAI AEROSPACE ENTERPRISE LIMITED	0	2,702	0	0	0	0
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	0	3,602	0	0	0	0
Totals:					1,013	

5. To amend of Article 6.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase.

6. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert the 500 (five hundred) existing shares into 500 (five hundred) B Ordinary Shares, having the rights and obligations set out in the Articles, and having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that a contribution of EUR 12.45 (twelve Euros and forty five Cents) per share shall be paid by the existing shareholders, as follows:

Shareholder	Payment (EUR)
ISTITHMAR PJSC	1,867.50
DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE	1,867.50
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	2,490.00

The extraordinary general meeting resolved to accept the payment of EUR 6,225.- (six thousand two hundred and twenty-five Euros) by the existing shareholders.

The extraordinary general meeting acknowledged that the amount paid will be allocated to an account reserved to the existing shareholders who made the contribution.

Intervention - Payment

ISTITHMAR PJSC, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to fully pay up the amount of EUR 1,867.50 (one thousand eight hundred and sixty-seven Euros and fifty Cents).

DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to fully pay up the amount of EUR 1,867.50 (one thousand eight hundred and sixty-seven Euros and fifty Cents).

MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to fully pay up the amount of EUR 2,490.- (two thousand four hundred and ninety Euros).

The amount of EUR 6,225.- (six thousand two hundred and twenty-five Euros) has been fully paid up by the conversion of a convertible interest free loan entered into between the Company and the Lenders on 28 November 2006 and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 237,975.- (two hundred and thirty seven thousand nine hundred and seventy-five Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 250,475.- (two hundred and fifty thousand four hundred and seventy-five Euros) by issuing 435 (four hundred and thirty-five) A ordinary shares (the «A Ordinary Shares»), 8,616 (eight thousand six hundred and sixteen) B shares (the «B Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) C shares (the «C Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) D shares (the «D Ordinary Shares») and 156 (one hundred and fifty-six) E shares (the «E Ordinary Shares») with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the rights and obligations as set out in the Articles by the conversion of a convertible loan entered into between the Company and the Lenders on 28 November 2006 and plus a share premium of EUR 12.45 (twelve Euros and forty-five Cents) per share.

Subscription and payment

Hans Lerch, residing at Stözlistrasse 57, 8707 Uetikon am See (ZH), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned

notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No
Hans Lerch	3,745	100	1,123.50	30	0	0	0	0	0	0

Richard Steiblin, residing at Schützenrainweg 10, 4125 Riehen (BS), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Richard Steiblin	1,872.50	50	411.95	0	0	0	0	0	0	0

Mike Humphreys, residing at Street Farm House, The Street, Stoke-by-Clare, Suffolk, CO10 8HR, United Kingdom hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Mike Humphreys	1,872.50	50	299.60	8	2,921.10	78	2,921.10	78	2,921.10	78

Declan O'Shea, residing at 6 Fairyhouse Lodge, Ratoath, Co Meath, Ireland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Declan O'Shea	1,872.50	50	299.60	8	2,921.10	78	2,921.10	78	2,921.10	78

Georg Radon, residing at Rebenstrasse 8, 5426 Lengau (AG), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Georg Radon	936.50	25	374.50	10	0	0	0	0	0	0

Marcel Schmocker, residing at Rossimattstrasse 4, 3074 Muri (BE), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Marcel Schmocker	936.25	25	149.80	4	0	0	0	0	0	0

Alex Kugler, residing at Haldenstrasse 33c, 8425 Oberembrach (ZH), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No								
Alex Kugler	561.75	15	374.50	10	0	0	0	0	0	0

Gerry Timoney, residing at Weihermatt 3, 5070 Frick 9 (AG), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
Gerry Timoney	1,872.50	50	299.60	8	0	0	0	0	0	0

Josef Stoll, residing at Witenschwendi 21, 9100 Herisau (AR), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
Josef Stoll	374.50	10	74.90	2	0	0	0	0	0	0

Hubert Morawski, residing at Plüscherweg 4, 5303 Würenlingen (AG), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
Hubert Morawski	374.50	10	112.35	3	0	0	0	0	0	0

Stephanie Kennett, residing at Webereistrasse 7, 8192 Glattfelden (ZH), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
Stephanie Kennett	936.50	25	299.60	8	0	0	0	0	0	0

Nico Issenmann, residing at Reholterweg 7, 8708 Männedorf (ZH), Switzerland, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
Nico Issenmann	936.50	25	299.60	8	0	0	0	0	0	0

ISTITHMAR PJSC, having its registered office at Emirates Towers, Level 4, Sheikh Zayed Road, P O Box 17000, Dubai, United Arab Emirates, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares	Shares								
	(€)	No								
ISTITHMAR PJSC	0	0	95,572.40	2,552	0	0	0	0	0	0

DUBAI AEROSPACE ENTERPRISE LIMITED, having its registered office at Level 8, The Convention Tower, P. O. Box 9522, Dubai, United Arab Emirates, hereby represented by Patrick Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No
DUBAI AEROSPACE ENTERPRISE LIMITED	0	0	95,572.40	2,552	0	0	0	0	0	0

MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD, having its registered office at Theklas Lysioti, 35 Eagle Star House, 6th Floor, C.3030 Limassol, Cyprus, hereby represented by Patrice Van Hees by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and such appearing party declared to subscribe as follows:

Investor	A Ordinary		B Ordinary		C Ordinary		D Ordinary		E Ordinary	
	Shares		Shares		Shares		Shares		Shares	
	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	0	0	127,404.90	3,402	0	0	0	0	0	0

These new shares have been fully paid up by the conversion of a convertible interest free loan agreement entered into by the Company on 28 November 2006 into shares in the total amount of EUR 362,711.55 (three hundred and sixty-two thousand seven hundred and eleven Euros and fifty-five Cents).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that after the share capital increase of the Company, the shares of the Company will be held as follows:

Shareholder	A	B	C	D	E	Total
	Ordinary Shares	Ordinary Shares	Ordinary Shares	Ordinary Shares	Ordinary Shares	Shares
Hans Lerch	100	30	0	0	0	130
Richard Steiblin	50	11	0	0	0	61
Mike Humphreys	50	8	78	78	78	292
Declan O' Shea	50	8	78	78	78	292
Georg Radon	25	10	0	0	0	35
Marcel Schmocker	25	4	0	0	0	29
Alex Kugler	15	10	0	0	0	25
Gerry Timoney	50	8	0	0	0	58
Josef Stoll	10	2	0	0	0	12
Hubert Morawski	10	3	0	0	0	13
Stephanie Kennett	25	8	0	0	0	33
Nico Issenmann	28	8	0	0	0	33
ISTITHMAR PJSC	0	2,702	0	0	0	0
DUBAI AEROSPACE ENTERPRISE LIMITED	0	2,702	0	0	0	0
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	0	3,602	0	0	0	0
Totals:						1,013

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles regarding the share capital, which shall now read as follows:

«6.1 The capital of the Company is set at EUR 250,475.- (two hundred and fifty thousand four hundred and seventy-five Euros) 435 (four hundred and thirty-five) A ordinary shares (the «A Ordinary Shares»), 9,116 (nine thousand one hundred and sixteen) B shares (the «B Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) C shares (the «C Ordinary Shares»), 156 (one hundred and fifty-six) D shares (the «D Ordinary Shares») and 156 (one hundred and fifty-six) E shares (the «E Ordinary Shares») with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de TAKEOFF LUXCO 1 S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114.541, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e Paul Bettingen en date du 31 janvier 2006, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2006, numéro 982, page 47092.

I. Les Associés, présents ou représentés, et le nombre de parts sociales représentées par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence.

II. Il apparaît de la liste de présence, que les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations. Cette liste et les procurations, signées ne varietur, resteront en annexe et seront enregistrées avec les minutes. Tous les Associés déclarent avoir été informés à l'avance de l'ordre du jour de cette assemblée et renoncent à toute exigence ou formalité de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes en 500 (cinq cents) Parts Ordinaires B, ayant les mêmes droits et obligations tels que fixés dans les Statuts et ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune;

2. Reconnaître que la contribution de 12,45 EUR (douze euros quarante cinq cents) par part sera libérée par les associés existants, comme suit:

Associé	Paiement en numéraire (EUR)
ISTITHMAR PJSC	1.867,50
DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE	1.867,50
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	2.490,00

3. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 237.975,- (deux cent trente sept mille neuf cent soixante quinze euros) afin de le porter du montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 250.475,- (deux cent cinquante mille quatre cent soixante quinze euros) par la création et l'émission de 435 (quatre cent trente cinq) parts ordinaires A (les «Parts ordinaires A»), 8.616 (huit mille six cent seize) parts ordinaires B (les «Parts ordinaires B»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires C (les «Parts ordinaires C»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires D (les «Parts ordinaires D») et 156 (cent cinquante six) parts ordinaires E (les «Parts ordinaires E»), ayant une valeur de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune et ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts, plus une prime d'émission de 12,45 (douze point quarante cinq) par part sociale.

4. Reconnaître qu'après les résolutions précédentes, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

Associé	Parts					Total de parts
	Ordinaires A	Ordinaires B	Ordinaires C	Ordinaires D	Ordinaires E	
Hans Lerch	100	30	0	0	0	130
Richard Steiblin	50	11	0	0	0	61
Mike Humphreys	50	8	78	78	78	292
Declan O' Shea	50	8	78	78	78	292
Georg Radon	25	10	0	0	0	35
Marcel Schmocker	25	4	0	0	0	29
Alex Kugler	15	10	0	0	0	25
Gerry Timoney	50	8	0	0	0	58
Josef Stoll	10	2	0	0	0	12
Hubert Morawski	10	3	0	0	0	13
Stephanie Kennett	25	8	0	0	0	33
Nico Issenmann	25	8	0	0	0	33
ISTITHMAR PJSC	0	2.702	0	0	0	2,702

72474

DUBAI AEROSPACE ENTERPRISE LIMITED	0	2.702	0	0	0	2,702
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	0	3.602	0	0	0	3,602
Totals:						10.019

5. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

6. Divers.

Après approbation des précédents, l'assemblée à adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir les 500 (cinq cents) parts sociales existantes en 500 (cinq cents) Parts Ordinaires B, ayant les mêmes droits et obligations tels que fixés dans les Statuts et ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reconnaître la contribution de 12,45 EUR (douze euros quarante cinq cents) par part à être libérée par les associés existants comme suit:

Associé	Paiement en numéraire (EUR)
ISTITHMAR PJSC	1.867,50
DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE	1.867,50
MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD	2.490,00

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter le paiement en numéraire de 6.225,- EUR (six mille deux cent vingt cinq euros) par les associés.

L'assemblée générale extraordinaire reconnaît que le montant payé sera alloué à un compte réservé aux associés ayant fait cet apport.

Intervention - Paiement

ISTITHMAR PJSC, représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare libérer intégralement le montant de 1.867,50 (mille huit cent soixante sept euros cinq cents).

DUBAI AEROSPACE ENTREPRISE, représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare libérer intégralement le montant de 1.867,50 (mille huit cent soixante sept euros cinq cents).

MUBADALA HOLDINGS CYPRUS LTD, représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare libérer intégralement le montant de 2.490,- (deux mille quatre cent quatre vingt dix euros).

Le montant de 6.225,- EUR (six mille deux cent vingt cinq euros) a été entièrement libéré par conversion d'un prêt convertible conclut entre la Société et les Prêteurs le 28 novembre 2006 et est disponible maintenant pour la Société, les preuves ayant été données au notaires.

Troisième résolution

Les Associés décident de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 237.975,- (deux cent trente sept mille neuf cent soixante quinze euros) afin de le porter du montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 250.475,- (deux cent cinquante mille quatre cent soixante quinze euros) par la création et l'émission de 435 (quatre cent trente cinq) parts ordinaires A (les «Parts Ordinaires A»), 8.616 (huit mille six cent seize) parts ordinaires B (les «Parts Ordinaires B»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires C (les «Parts Ordinaires C»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires D (les «Parts Ordinaires D») et 156 (cent cinquante six) parts ordinaires E (les «Parts Ordinaires E»), ayant une valeur de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune et ayant les droits et obligations tels que fixés dans les Statuts par la conversion de prêt convertible conclue par la Société le 28 novembre 2006, plus une prime d'émission de 12,45 (douze point quarante cinq) par part sociale.

Souscription et paiement

Hans Lerch, résidant à Stözlstrasse 57, 8707 Uetikon am See (ZH), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné,

restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No	(€)	No
Hans Lerch	3.745	100	1.123,50	0	0	0	0	0	0	0

Richard Steiblin, résidant à Schützenrainweg 10, 4125 Riehen (BS), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts									
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No								
Richard Steiblin	1.872,50	50	411,95	0	0	0	0	0	0	0

Mike Humphreys, résidant à Street Farm House, The Street, Stoke-by-Clare, Suffolk, CO10 8HR, United Kingdom, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts									
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No								
Mike Humphreys	1.872,50	50	299,60	8	2.921,10	78	2.921,10	78	2.921,10	78

Declan O'Shea, résidant à 6 Fairyhouse Lodge, Ratoath, Co Meath, Ireland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts									
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No								
Declan O'Shea	1.872,50	50	299,60	8	2.921,10	78	2.921,10	78	2.921,10	78

Georg Radon, résidant à Rebenstrasse 8, 5426 Lengau (AG), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts									
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No								
Georg Radon	936,50	25	374,50	10	0	0	0	0	0	0

Marcel Schmocker, résidant à Rossimattstrasse 4, 3074 Muri (BE), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts									
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	A	B	C	D	E
	(€)	No								
Marcel Schmocker	936,25	25	149,80	4	0	0	0	0	0	0

Alex Kugler, résidant à Haldenstrasse 33c, 8425 Oberembrach (ZH), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné,

restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Alex Kulger	561,75	15	374,50	10	0	0	0	0	0	0

Gerry Timoney, résidant à Weihermatt 3, 5070 Frick 9 (AG), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Gerry Timoney	1.872,50	50	299,60	8	0	0	0	0	0	0

Josef Stoll, résidant à Witenschwendli 21, 9100 Herisau (AR), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Josef Stoll	374,50	10	74,90	2	0	0	0	0	0	0

Hubert Morawski, résidant à Plüscherweg 4, 5303 Würenlingen (AG), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Hubert Morawski	374,50	10	112,35	3	0	0	0	0	0	0

Stephanie Kennett, résidant à Webereistrasse 7, 8192 Glattfelden (ZH), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Stephanie Kennett	936,25	25	299,60	8	0	0	0	0	0	0

Nico Issenmann, résidant à Reholterweg 7, 8708 Männedorf (ZH), Switzerland, représenté ici par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle paraphée ne varietur par l'apparent et le notaire soussigné, restera jointe au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement, et l'apparent déclare souscrire:

Investisseur	Parts		Parts		Parts		Parts		Parts	
	Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires		Ordinaires	
	A	B	C	D	E	(€)	No	(€)	No	
Nico Issenmann	936,25	25	299,60	8	0	0	0	0	0	0

ISTITHMAR PJSC, ayant son siège social au Emirates Towers, Level 4, Sheikh Zayed Road, P O Box 17000, Dubai, United Arab Emirates, représentée par Patrick Van Hees en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société.

«6.1 Le Capital Social de la Société est fixé à 250.475,- EUR (deux cent cinquante mille quatre cent soixante quinze euros) divisé en 435 (vingt mille neuf cent soixante neuf) parts ordinaires A (les «Parts Ordinaires A»), 9.116 (neuf mille cent seize) parts ordinaires B (les «Parts Ordinaires B»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires C (les «Parts Ordinaires C»), 156 (cent cinquante six) parts ordinaires D (les «Parts Ordinaires D») et 156 (cent cinquante six) parts ordinaire E (les «Parts Ordinaires E»), ayant une valeur nominale est de EUR 25,- (vingt cinq Euros) Chacune.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2006, vol. 440, fol. 29, case 11. — Reçu 3.689,37 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007069687/242/564.

(070073869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Financière du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.132.

L'an deux mille sept, le trente-et-un mai,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DU PALAIS S.A. avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 21 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 505 du 9 juillet 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 656 du 16 septembre 1998, modifiée suivant acte sous seing privé prévoyant la conversion du capital social en euros, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 831 du 31 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.132.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Brayer, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société pour avoir la teneur suivante:

«La société aura pour activité principale et exclusivement pour son compte propre le commerce, c'est-à-dire l'achat et la vente de titres au sens large, incluant actions, obligations, warrants, produits dérivés et autres y inclus toutes activités

commerciales, industrielles et financières ainsi que tous les transferts de propriétés immobilières ou mobilières. Elle pourra notamment employer ces fonds pour son compte à la création d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société comme suit:

«La société aura pour activité principale et exclusivement pour son compte propre le commerce, c'est-à-dire l'achat et la vente de titres au sens large, incluant actions, obligations, warrants, produits dérivés et autres y inclus toutes activités commerciales, industrielles et financières ainsi que tous les transferts de propriétés immobilières ou mobilières. Elle pourra notamment employer ces fonds pour son compte à la création d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société aura pour activité principale et exclusivement pour son compte propre le commerce, c'est-à-dire l'achat et la vente de titres au sens large, incluant actions, obligations, warrants, produits dérivés et autres y inclus toutes activités commerciales, industrielles et financières ainsi que tous les transferts de propriétés immobilières ou mobilières. Elle pourra notamment employer ces fonds pour son compte à la création d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, S. Lemoye, S. Brayer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, LAC/2007/10904. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007069695/227/109.

(070073921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.

Darwin International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.481.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 1^{er} décembre 2006 il résulte que les associés sont:

SELINE FINANCE Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd, 88A Tooley Street, UK-SE1 2TF Londres, Royaume-Uni,

pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 14 mars 2007.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2007068717/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Aktia Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 38.642.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2007

En date du 23 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire les mandats d'Administrateurs de Mr Robert Sergelius, Mr Tom Ginman et Mme Merja Hannele Hellberg jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007069642/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2007.